

PROCES -VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL
DU JEUDI 12 OCTOBRE 2023



Absent : Sylvain Rietmann
Secrétaire de séance : Céline Acerbis

Le procès-verbal de la dernière réunion de conseil du 14 septembre 2023 ne fait l'objet d'aucune remarque et celui-ci est validé à l'unanimité par les membres présents.

1) Création 2ème tranche Lotissement « Champs Malins »

>> Choix d'un prestataire bancaire :

Plusieurs banques ont été sollicitées pour une demande de prêt en vue de la réalisation des travaux du lotissement : Banque Populaire, Crédit Agricole, Caisse d'Épargne.

Monsieur le maire présente les différentes offres au conseil municipal.

Après étude, il est décidé à l'unanimité, de retenir la Banque Populaire avec un prêt relais d'un montant de 470 000 € au taux fixe 4,19 % sur une durée de 3 ans (renouvelable) pour un déblocage au 31/10/23. Chaque vente de parcelle diminuera le capital de l'emprunt et donc les intérêts. Par rapport à un prêt classique, le choix du prêt relais permet de ne pas alourdir la charge financière de la commune puisque seuls les intérêts sont calculés trimestriellement sur le capital restant dû.

Une grande majorité des 11 parcelles en vente sont déjà pré-réservées.

>> Rédaction des promesses d'acquisition :

Une promesse d'acquisition va être envoyée aux différentes personnes qui ont réservées une parcelle pour leur futur projet immobilier.

Après réflexion, il est décidé par tous les membres présents du conseil municipal, qu'à la signature de cette promesse d'acquisition, le futur acquéreur s'engage à verser la somme de 1 500 €, à titre d'indemnité de dédite au cas où il renoncerait à cette acquisition, ou en cas de non-paiement dans les délais prescrits.

2) Employé communal : lancement des appels à candidature

Le contrat de travail de Mr Trouttet a pris fin le 03/10/2023.

Afin de permettre le remplacement de Mr Trouttet, Monsieur le maire pose la question à savoir si la commune embauchait un nouvel employé communal ou si différentes entreprises intervenaient en fonction des besoins.

A l'unanimité, le conseil municipal est favorable à l'embauche d'un nouvel employé communal.

Le recrutement s'effectuera par le biais du site officiel « emploi territorial », Pôle Emploi, les réseaux sociaux, et candidature spontanée à la mairie de Montrond (CV et lettre de motivation).

3) Bois

>> Validation du règlement de l'affouage 2023 / 2024

Mr Yannick Bernard, responsable de la Commission bois, présente le règlement pour l'année 2023/2024.

L'affouage sera principalement constitué de frênes secs et de bois dépérissant en bordure des chemins et sentiers répartis sur 14 parcelles. A ce jour, 14 affouagistes se sont inscrits en mairie. Le prix au stère reste inchangé, soit 5,00 €.

>> Destination des coupes 2024 :

Pour l'année 2024, Mr Bernard précise qu'il n'y aura pas de coupe de résineux, au vu du volume très important de chablis sur l'ensemble du massif. Les chablis résineux seront commercialisés en UP (Unité de Produits) sur pied.

Deux coupes de feuillus sont proposés P 1 et 6, avec sur ces coupes beaucoup de frênes secs. Ces deux coupes seront proposées : bois de chauffage et houppiers en contrat « sur pied » et les grumes en contrat « façonné ».

>> Bilan de l'année 2022 / 2023:

Deux plantations ont été réalisées l'automne dernier.

Pour 5 600 plants de sapin parcelle 22, il y a un taux de reprise de 92 % et pour 1 010 plants de hêtre parcelle 26, il y a un taux de reprise de 94 %.

<< Ventes de bois :

- Le volume de chablis a été de 902 m³ acheté par la société SBB pour une recette de 26 334,00 €.
- Les parcelles 4 et 5 ont été exploitées par EDE, pour un volume de 354 stères de bois de chauffage et 546 tonnes de houppiers pour un total de 14 830,00 €.
- Un volume de 115 m³ de grumes en contrat d'approvisionnement a été acheté SIBC pour un montant total de 9 249,00 €.

Après avoir pris note de ces informations, le conseil municipal approuve à l'unanimité le règlement de l'affouage 2023/2024 et la destination des coupes 2024.

4) SIDEC : Reconduction de la convention d'adhésion à un groupement de commandes permanent pour l'achat d'énergie

Monsieur le maire présente la convention au conseil municipal et demande son accord pour la reconduction.

Considérant que la commune de Montrond est actuellement membre d'un groupement de commandes pour l'achat d'électricité prenant fin le 31/12/2025.

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de Montrond d'adhérer au groupement de commandes afin d'assurer la continuité de fourniture d'énergie à compter du 01 Janvier 2026 pour l'électricité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'énergie.

5) Fleurissement : étude devis d'achat de végétaux et d'arbustes

Fin septembre, la commission embellissement, représentée par Mesdames Ducret Valérie et Acerbis Céline, a rencontré sur le site de la commune de Montrond, Mr KOLLY de la pépinière Duchesne de Flagey (25330) afin d'être aiguillée sur le choix de végétaux adaptés à la localité, à l'exposition, au sol ...

Suite à cette rencontre, plusieurs végétaux ont été choisis et un devis est présenté au conseil municipal. Le coût total serait d'environ 700 € selon les choix définitifs. Le conseil municipal approuve la démarche et accepte le devis.

La plantation des végétaux s'effectuera par nos soins cet automne et un gros travail de préparation des parterres (surtout le long de la nationale 5 en face du restaurant) sera à faire en amont.

La commission Embellissement aurait besoin de bénévoles. Si des Mourniers/Mournières souhaitent apporter un peu de leur temps, ceux-ci seront les bienvenus ! Merci de vous manifester auprès de la mairie ou de la commission embellissement.

6) Courriers et informations diverses

>> Site internet : en cours de réalisation, il sera opérationnel cette fin d'année.

>> Association Montrond Patrimoine:

Intervention pour la réparation des trous sur les allées enrobées de l'église, joints ciments devant la porte d'entrée et certains joints muraux sur le pourtour de l'église. Certains trous dans les allées sont encore à reboucher avec de l'enrobé à froid.

Les peintures sur les éléments en fer forgé ont également été effectuées (portails et croix).

>> Tri des déchets du cimetière :

De nouvelles poubelles ont été installées avec des affiches afin de favoriser un tri plus précis pour chaque poubelle (1 poubelle grise pour terre et végétaux verts, une première poubelle bleue pour pots plastiques et une seconde poubelle bleue pour fleurs plastiques tissus). Merci de respecter ce tri.

>> Salle des fêtes :

Madame Barillot Martine a fait part de certaines réparations et petits travaux à effectuer (Etagère inox à fixer vers le coin « plonge », porte savon et faïence cassés, lames devant la scène abimées) : ces demandes ont été notées et seront réalisées dans les meilleurs délais.

>> Rénovation « Maison Billet » :

La société Batipro pourra débuter les travaux en février 2024.

>> Supérette « Panier Sympa » :

Mr Daoudi Mohamed compte changer d'enseigne et souhaite agencer le local différemment, à savoir : changer l'emplacement des luminaires et mettre un plafond suspendu et isolé.

Une estimation des travaux doit être faite avant toute décision de la commune.

Des devis sont demandés afin d'en évaluer le coût.

>> Réseau égout rue de la Mouthe :

Une partie du réseau est abîmée et va être réparée. Les travaux sont pris en charge par la Communauté de Communes.

L'entreprise Prati a été retenue par la communauté de communes pour réaliser les travaux.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il serait intéressant d'intervenir sur un problème d'évacuation des eaux pluviales qui stagnent dans cette même rue (en face de l'habitation de Mr et Mme Olivier). Des devis seront demandés auprès de plusieurs entreprises.

>> Facture Ordures Ménagères 2023 :

Suite à un dysfonctionnement non identifié du centre des impôts, de nombreux Mourniers n'ont pas reçu leur facture d'ordures ménagères pour 2023, mais les rappels sont d'ores et déjà envoyés et à priori, sont bien arrivés dans les boîtes aux lettres: si tel est votre cas, vous pouvez vous adresser au secrétariat de mairie, qui vous remettra ou vous fera parvenir une copie.

Le Maire : Patrice Maire

La secrétaire de séance : Céline Acerbis




